

BOURSE D - Bourses de maîtrise pour les candidates ou les candidats canadiens non-résidents du Québec

Lors de la décision d'admission, la direction du programme d'études présente le dossier de candidature aux ESP. La direction de l'unité^a académique et la directrice ou le directeur de recherche doivent remplir le formulaire en précisant le montage financier offert. Cette bourse est octroyée sous réserve de ressources financières disponibles.

MONTANT :	Valeur des droits de scolarité supplémentaires pour étudiantes ou étudiants canadiens non-résidents du Québec
DURÉE :	3 trimestres de scolarité consécutifs
OUVERTURE DES CONCOURS : (3 fois par année)	<p>Si la bourse commence à l'<u>automne</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouverture 15 juin - Fermeture 14 octobre <p>Si la bourse commence à l'<u>hiver</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouverture 15 octobre - Fermeture 14 février <p>Si la bourse commence à l'<u>été</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouverture 15 février - Fermeture 14 juin
CRITÈRES À RESPECTER : (sujet à vérification par les ESP)	<ol style="list-style-type: none"> La candidate ou le candidat doit être canadien (ou résident permanent) non résident du Québec. La candidate ou le candidat doit posséder un très bon dossier académique; la recommandation doit être explicite à cet effet. La candidate ou le candidat doit s'inscrire à temps plein dans un programme de maîtrise (durée de 2 ans). <ol style="list-style-type: none"> À noter que les suspensions ne sont pas permises, mais une interruption pour des raisons de "congé parental" ou de "maladie", avec certificat médical à l'appui, peut être acceptée. Il est de la responsabilité de l'étudiante ou de l'étudiant de signaler aux ESP toute autre bourse d'exemption des droits supplémentaires de scolarité obtenue pendant la période de validité d'une bourse D. La candidate ou le candidat doit faire la demande pour cette bourse auprès de son unité. L'unité doit joindre sa lettre de recommandation au moment d'envoyer le dossier pour traitement aux ESP. <p>En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.</p>
FORMULAIRE À REMPLIR :	Cliquez ici
RENSEIGNEMENTS :	<p>Stéphane Nadeau Bureau des bourses Études supérieures et postdoctorales (ESP) Tél. : 514 343-6111, poste 1524 esp-bourses@esp.umontreal.ca</p>

^a Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié, ni un programme d'études.